

ARRETE
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS
Accès au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

Le Président de CCAS Louviers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle pour l'année 2025 est fixé comme suit :

| Agent/Situation d'origine | Rang | Date d'effet |
|---|------|--------------|
| Mme SIASSIA Elisée, assistant socio-éducatif Echelon : 08 par ancienneté | 1 | 15/12/2025 |

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à LOUVIERS, le 29 octobre 2025



Le Président,

Prislaud
François-Xavier PRIOLLAUD